Santé Québec Montérégie-Ouest

SURVEILLANCE ACCRUE D'UNE PERSONNE USAGÈRE

Règle de soins et outils associés lorsque la surveillance usuelle est insuffisante

DISCRÈTE	ÉTROITE	CONSTANTE	PRINCIPE
Risque léger • aux 30 min	Risque modéré • aux 15 min	Risque élevé • en continu	Surveillance usuelle insuffisante

1. ÉVALUER	2. IDENTIFIER	3. INTERVENIR	4. DÉTERMINER	5. ORGANISER	6. RÉÉVALUER
Condition physique et mentale	Risques + facteurs contributoires	Encadrements existants + mesures de remplacement	Instaurer, maintenir, ajuster ou cesser	PTI/PI, plan de travail, relève	Aux 8 h ou plus souvent

ANNEXE A | Choisir le niveau de surveillance

- **Exemples de situations** associés aux niveaux discret, étroit et constant.
- Aide au jugement clinique selon le niveau de dangerosité. **Ne remplace pas le jugement clinique.**

ANNEXE B | Planifier les soins durant la surveillance

- **Plan de travail** complété et ajusté **au besoin** par l'infirmière.
- Remis **au besoin** à l'intervenant assigné.
- Informe sur le motif, le niveau de surveillance, les soins à l'usager et les différents besoins et particularités.

ANNEXE I | Décider et réévaluer la surveillance

- **Résumé de la démarche clinique structurée** (évaluation incluant les risques, interventions sécuritaires, détermination et mise en place de la surveillance, réévaluation aux 8 heures ou plus fréquemment selon le jugement clinique).
- Rappel l'inscription des directives au PTI ou au PI.

ANNEXE II | Soutenir l'intervenant assigné à la surveillance

Informations sur les indications générales et conduites adaptées.
Exemples de rappels :

- Signalement immédiat à l'infirmière lors de tous changements dans l'évolution de la situation.
- Arrivée de la relève avant de quitter.
- Contact visuel et proximité en tout temps lors d'une surveillance constante.

CLI-60113 | Consigner les observations

- Complété par l'intervenant assigné **selon les indications de l'infirmière.**
- Aide l'infirmière dans sa collecte d'informations auprès de l'intervenant assigné.

CLI-60103 | Documenter le besoin de surveillance (ou dans les notes d'observations)

Formulaire destiné à l'infirmière pour documenter sa démarche clinique structurée :

- Le(s) facteur(s) de risques
- Les mesures de remplacement (CLI-60058)
- Les réactions, la collaboration et les comportements
- La recherche de solutions auprès de l'équipe interdisciplinaire, l'usager ou ses proches
- La justification de l'instauration, du maintien, de la poursuite ou du retrait de la surveillance.

POINTS DE VIGILANCE

La surveillance accrue s'ajoute à la surveillance usuelle seulement lorsque celle-ci est insuffisante.	Le médecin ou l'IPS doit être avisé si le niveau ne répond plus aux besoins, particulièrement si le risque augmente.	Transmettre les informations lors des pauses, repas, changements de quart ou transferts; assurer une relève avant de quitter.

Document synthèse - se référer à la règle de soins et aux outils officiels pour l'application clinique. RSI-6041

Direction des soins infirmiers (2026-11)